
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 juillet 2021 à 19 h 30
Par visioconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Geneviève LAPOSTOLLE, Régisseur
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et des relations avec les citoyens

Cette séance se déroule à huis clos, conformément aux décrets et arrêtés ministériels.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 31.

Le maire rappelle qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance du conseil d'arrondissement se déroule à huis clos et se tient entièrement de façon virtuelle. Il présente les membres du conseil et les fonctionnaires qui participent à la séance.

Annonces du maire

Au nom des membres du conseil d'arrondissement, le maire offre ses plus sincères condoléances à monsieur Doug Hurley et sa femme Louise Gauthier, pour le décès de leur petit fils le 24 juin dernier. Il annonce également le décès de madame Noëlla Sauvé le 26 juin 2021. Madame Sauvé était une citoyenne respectée dans la communauté et il offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches.

Le maire d'arrondissement rappelle que le gouvernement du Québec a donné son autorisation pour la création d'un premier paysage humanisé projeté dans l'arrondissement et se réjouit de voir se concrétiser ce projet. Il annonce que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques tient actuellement une consultation publique et il invite les citoyens à y participer en grand nombre. Les détails sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement et celui du ministère.

Le maire souligne le départ à la retraite de monsieur Marc Nadon, un coiffeur bien établi dans l'arrondissement depuis 1977. Il lui souhaite une excellente retraite.

Finalement, il rappelle que le conseil d'arrondissement fera relâche au mois d'août; la prochaine séance aura lieu en septembre.

CA21 28 171

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 6 juillet 2021 en reportant les points 40.01, 40.02 et 40.18 à la prochaine séance ordinaire, le 7 septembre 2021.

Une discussion s'engage.

Le conseiller d'arrondissement, monsieur Christian Larocque, demande la tenue d'un vote enregistré.

La secrétaire d'arrondissement fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Madame Suzanne MARCEAU, messieurs Christian LAROCQUE, Yves SARAULT et Robert SAMOSZEWSKI (4)

Vote contre: Monsieur Normand MARINACCI (1)

Résultat : En faveur : 4
 Contre : 1

La secrétaire d'arrondissement, déclare le point 10.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

10.02

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 44

Madame Martine Blanchet

Nouvelle signalisation – réduction de la limite de vitesse dans l'arrondissement

Monsieur François Fortin

- Déconfinement et retour des séances en présentiel
- Fermeture du trottoir du pont

Monsieur Sébastien

Réfection de la rue Saint-Charles

Madame Carlotta Kriegs

Demande d'installation d'un banc de parc au bord de l'eau (fin de la rue Hervé)

Fin : 19 h 50

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 19 h 50

Le conseiller d'arrondissement monsieur Robert Samoszewski, demande un suivi sur les travaux prévus sur la rue Saint-Charles et l'impact sur le compte de taxes des résidents du secteur.

Fin : 19 h 54

CA21 28 172

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 1er juin 2021.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 1er juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1219164008

CA21 28 173

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 21 juin 2021.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 21 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1219164009

CA21 28 174

Prendre acte des procès-verbaux et comptes rendus des comités du conseil de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De prendre acte du dépôt :

- du compte-rendu du comité de sécurité publique de la séance du 13 mai 2021;
- du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance du 18 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1219164011

CA21 28 175

Statuer sur le déplacement des deux maisons d'intérêt patrimonial situées au 15 658 Gouin (maison Arthur Paiement) et au 15 674 Gouin (maison Godefroy Boileau) et l'achat de certains terrains.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter de prendre en charge le déplacement des deux maisons d'intérêt patrimonial situées au 15 658 Gouin (maison Arthur Paiement) et au 15 674 Gouin (maison Godefroy Boileau);

De procéder à l'achat du 15 800 Gouin et d'une partie du terrain du 15 757 Gouin,

Aux conditions suivantes :

- Que le projet d'école secondaire soit confirmé par le centre de services scolaire Marguerite Bourgeoys;
- Que le Cégep Gérald Godin achète le terrain du 15 757 Gouin et qu'il démolisse le bâtiment sur place;
- Que le Cégep Gérald Godin vende une partie du terrain du 15 757 Gouin à l'arrondissement, soit environ 700 m², au prix du marché;
- Que le Cégep Gérald Godin signe une entente de location de nos espaces de stationnement.

La conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau vote contre la résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

12.01 1217576014

CA21 28 176

Adopter le Plan de revitalisation du village de Sainte-Genève

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le Plan de revitalisation du village de Sainte-Genève.

La conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau vote contre la résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

12.02 1219099002

CA21 28 177

Autoriser une dépense de 643,86 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une publicité dans le semainier paroissial des paroisses Saint-Raphaël-Archange et Sainte-Geneviève pour l'année 2021 (publications d'août 2021 à juillet 2022) et affecter un montant de 588,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'achat de cette publicité.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 643,86 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une publicité dans le semainier paroissial des paroisses Saint-Raphaël-Archange et Sainte-Geneviève pour l'année 2021 (publications d'août 2021 à juillet 2022);
2. D'affecter un montant de 588,00 \$, en provenance des surplus de golf de l'arrondissement, pour l'achat de cette publicité;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1217808004

CA21 28 178

Affecter un montant de 1 000,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une aide financière (subvention) à la Foundation Art Saving Life (cours gratuits de zumba), afin de soutenir leurs activités 2021.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'octroyer une contribution financière d'un montant de 1 000,00 \$ à la Foundation Art Saving Life.
2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1217808003

CA21 28 179

Accorder un contrat à la firme "IGF axiom" pour des services professionnels en surveillance des travaux du projet 2018-03 : Reconstruction de la station de pompage, de l'égout, de l'aqueduc et de la chaussée des rues Saint-Jean-Baptiste et Beaulieu et du projet 2018-04: Reconstruction de la station de pompage, de l'égout, de l'aqueduc et de la chaussée de la rue Du Pont, pour un montant de 189 708,75 \$, t.t.i., plus 10% de budget contingent totalisant un montant de 208 679,63 \$, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public 2021-06 (1 soumissionnaire).

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération :

1. D'accorder à la firme "IGF axiom", un contrat pour des services professionnels en surveillance des travaux du projet 2018-03 : Reconstruction de la station de pompage, de l'égout, de l'aqueduc et de la chaussée des rues Saint Jean Baptiste et Beaulieu et du projet 2018-04: Reconstruction de la station de pompage, de l'égout, de l'aqueduc et de la chaussée de la rue Du Pont;
2. D'accorder à la firme "IGF axiom" un montant de 208 679,63 \$, incluant les taxes et 10% de budget contingent, pour la réalisation du mandat;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1210543008

CA21 28 180

Accorder un contrat à FNX Innov pour un montant de 62 779,97\$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer une inspection et une évaluation du bâtiment situé au 13 rue Chauret à Sainte-Geneviève, selon l'entente-cadre 2021-03.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'accorder un contrat à FNX Innov pour effectuer une inspection et une évaluation du bâtiment situé au 13 rue Chauret à Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2021-03;
2. D'accorder à la firme FNX Innov un montant de 62 779,97\$, incluant les taxes et 15% de budget contingent;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1217474013

CA21 28 181

Accorder un contrat de gré à gré à l'entreprise Les Pavages La Cité B.M. au montant de 72 887,25\$ toutes taxes incluses pour la réhabilitation de la chaussée. PDI programme de réfection routière-règlement 0811-002.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise *Les Pavages La Cité B.M.* au montant de 72 887,25\$ toutes taxes incluses pour la réhabilitation de la chaussée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1210364009

CA21 28 182

Accorder un contrat à Pavages d'Amour pour un montant de 1 054 198,88 \$, t.t.i., et 10% de budget contingent, pour des travaux de construction d'un égout pluvial dans les rues Cherrier et Jean-Yves, à la suite de l'appel d'offres public 2019-12 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

1. D'accorder un contrat à la firme Pavages d'Amour pour des travaux de construction d'un égout pluvial dans les rues Cherrier et Jean-Yves, à la suite de l'appel d'offres public 2019-12;
2. D'accorder à la firme Pavages d'Amour un montant de 1 054 198,88 \$, t.t.i., et 10% de budget contingent;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1217474011

CA21 28 183

Approuver la répartition du surplus de gestion 2020 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève établi à 170 100 \$ conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver la répartition du surplus de gestion 2020 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève établi à 170 100 \$ conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier.

La conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau vote contre la résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

30.01 1210364008

CA21 28 184

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 mai 2021, en vertu du règlement CA28 0052.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 mai 2021, en vertu du règlement CA28 0052.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1219164010

Les items 40.01 et 40.02 sont reportés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 septembre 2021.

CA21 28 185

Adopter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs numéro CA28 0066 (exercice financier 2021).

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement modifiant le règlement sur les tarifs numéro CA28 0066 (CA28 0066-3), lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.03 1217593018

CA21 28 186

Règlement numéro CA28 0023-41 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de réduire l'occupation du sol et le rapport plancher/terrain maximal pour les terrains non desservis par les services d'aqueduc et d'égout à l'intérieur de certaines zones.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement monsieur Robert Samoszewski et dépôt du premier projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement numéro CA28 0023-41 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier l'occupation du sol et le rapport plancher/terrain maximal pour les terrains non desservis par l'un des services à l'intérieur de certaines zones.

ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Normand MARINACCI

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro CA28 0023-41 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier l'occupation du sol et le rapport plancher/terrain maximal pour les terrains non desservis par l'un des services à l'intérieur de certaines zones.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1217905055

CA21 28 187

Règlement numéro CA28 0023-40 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier la définition de garage attenant et de permettre un bâtiment modulaire pour la classe d'usage « Service éducationnel ».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement monsieur Christian Larocque et dépôt du premier projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement numéro CA28 0023-40 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier la définition de garage attenant et de permettre un bâtiment modulaire pour la classe d'usage « Service éducationnel ».

ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro CA28 0023-40 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier la définition de garage attenant et de permettre un bâtiment modulaire pour la classe d'usage « Service éducationnel ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1217905044

CA21 28 188

Adopter le règlement sur les commissions et comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - CA28 0068

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0068 à la séance du conseil d'arrondissement du 1er juin 2021 par sa résolution CA21 28 162;

Vu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0068 à la séance du conseil d'arrondissement du 1er juin 2021 par sa résolution CA21 28 162;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement sur les commissions et comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - CA28 0068

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1217576011

CA21 28 189

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage attaché à l'adresse sise au 435, avenue Wilson correspondant au lot no 4 589 849 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage attaché à l'adresse sise au 435, avenue Wilson composé du lot no 4 589 849 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :

- Pierre Arriscraft du modèle forteress de couleur Greige;
- Clin horizontal en fibrociment James Hardy de couleur blanc arctique.
- Les soffites et les fascias de couleur blanc;
- Les portes, le contour des fenêtres et avant-toit en aluminium de couleur noir;
- Toiture en bardeau d'asphalte de couleur noir deux (2) tons.

Et sous condition :

QU'au moins deux arbres soient plantés en cour avant pour atténuer l'impact visuel de la future construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1217905045

CA21 28 190

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage attaché à l'adresse sise au 48, place Maxime composée du lot no 6 426 690 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage attaché à l'adresse sise au 48, place Maxime composée du lot no 6 426 690 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - Pierre Bonneville de couleur polar white;
 - Pierre contempo couleur polar white.
- Les soffites et les fascias de couleur noir;
- Les portes, le contour des fenêtres et avant-toit en aluminium de couleur noir;
- Toiture en bardeau d'asphalte BP du modèle mystique de couleur noir deux (2) tons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1217905046

CA21 28 191

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à la propriété située à l'adresse sise au 96, Roussin correspondant au lot no 4 590 223 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à la propriété située à l'adresse sise au 96, Roussin correspondant au lot no 4 590 223 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1217905047

CA21 28 192

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage double avec espace habitable au-dessus à l'adresse sise au 46, place Maxime composé du lot no 6 426 689 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage double avec espace habitable au-dessus à l'adresse sise au 46, place Maxime composé du lot no 6 426 689 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1217905048

CA21 28 193

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un espace habitable au-dessus du garage existant et de fermer le perron avant l'adresse sise au 330, rue Colombier composé du lot no 4 298 316 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un espace habitable au-dessus du garage existant et la fermeture du perron avant à l'adresse sise au 330, rue Colombier composé du lot no 4 298 316 du cadastre du Québec sous condition :

QUE le mur avant projeté du vestibule soit ajouté par une fenêtre ou un élément décoratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1217905049

CA21 28 194

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 10, rue Roussin correspondante au lot no 4 590 167 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 10, rue Roussin correspondante au lot no 4 590 167 du cadastre du Québec avec les matériaux principaux suivants :

- Parements extérieurs :
 - o Pierre Arriscraft de modèle calcaire adair Georgien Blend;
 - o Stuc d'acrylique de couleur lite serenity et gris;
 - o Panneau d'aluminium de couleur dover grey.
- Les contours des fenêtres et les portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1217905050

CA21 28 195

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement du parement de la toiture de la résidence unifamiliale contiguë à l'adresse sise au 424, rue Pierre-Boileau composée du lot no 4 296 423 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement du parement de la toiture de la résidence unifamiliale contiguë à l'adresse sise au 424, rue Pierre-Boileau composée du lot no 4 296 423 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1217905051

CA21 28 196

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de PIIA, afin de permettre le remplacement du parement de la toiture sur le bâtiment principal à la propriété située à l'adresse sise au 15 746, boulevard Gouin correspondant au lot no 1 843 750 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement du parement de la toiture sur le bâtiment principal à la propriété située à l'adresse sise au 15 746, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 1 843 750 du cadastre du Québec par le matériel suivant :

- Bardeau d'asphalte de couleur biscayne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1217905052

CA21 28 197

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer un parement extérieur au 2e étage autre que celui approuvé à la résolution no CA21 28 124 sur la propriété sise au 455, rue Boyer composée du lot no 4 296 111 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, un parement extérieur au 2e étage en clin d'aluminium de couleur écorce autre que celui approuvé à la résolution no CA21 28 124 sur la propriété sise au 455, rue Boyer composée du lot no 4 296 111 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1217905053

CA21 28 198

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet de poser une clôture en cour avant à l'adresse sise au 2062, chemin Bord-du-Lac du lot no 4 590 130 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la pose d'une clôture en cour avant à l'adresse sise au 2062, chemin Bord-du-Lac du lot no 4 590 130 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1217905054

CA21 28 199

Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser la tenue d'événements publics dans l'arrondissement pour un rassemblement de voitures anciennes, les vendredis soirs de 18 h 30 à 21 h 30, pour un total de 2 regroupements par mois, en fonction de la température, du vendredi 9 juillet au vendredi 24 septembre 2021.

D'édicter les ordonnances pour la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson et le bruit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.17 1217593020

L'item 40.18 est reporté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 septembre 2021.

Dépôt de documents – mai 2021

- Suivi budgétaire dépenses;
- Suivi budgétaire revenus;
- Virements budgétaires ;
- Virements PTI;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement

60.01

Période de questions du public

-

70.01

CA21 28 200

Levée de la séance

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 juillet 2021, à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021.